

2011/3386 - Dénomination de voies nouvelles à Lyon 2e (La Confluence) : rue Smith et rue Paul Montrochet (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 04/04/2011, p. 0835)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, dans le quartier de la Confluence et en fonction de l'aménagement qui en est réalisé, nous sommes amenés à prolonger certaines voies, et en particulier deux d'entre elles : la rue Paul Montrochet et la rue Smith.

A l'occasion du prolongement de ces voies, nous nous sommes repenchés sur les délibérations du Conseil municipal au cours du siècle précédent et si la rue Paul Montrochet ne pose aucun problème, par contre la rue Smith est l'objet d'un petit litige. On note en effet une délibération du Conseil municipal de juillet 1830 qui attribuait le nom de M. Joseph Smith à cette rue (M. Joseph Smith étant un ingénieur mécanicien exécuté sous la Terreur le 14 octobre 1793), puis, une deuxième délibération, un siècle plus tard, le 16 juillet 1937, attribuant à cette même rue le nom de M. Joannès Smith qui a été académicien à Lyon et qui était spécialiste des tribus gauloises.

Actuellement, nous sommes confrontés à la nécessité de prolonger cette rue mais sans savoir si c'est M. Joannès Smith ou M. Joseph Smith, qui est attributaire du nom de la rue. Nous avons donc proposé de garder simplement le nom de famille et nous considérerons que toutes les familles Smith de Lyon peuvent se sentir honorées. Nous n'incluons pas parmi tous les Smith, les noms associés de Smith et Wesson qui désignent certaines armes.

En évitant de préciser le prénom, nous échappons à la nécessité de procédures complexes et de risques de contestation, puisque deux réunions du Conseil municipal, au XIX^e et au XX^e siècle ont bien officiellement dénommé cette rue Joseph Smith puis Joannès Smith.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais simplement faire un peu d'histoire concernant d'abord la rue Paul Montrochet. Pour le Confluent, c'est intéressant de le savoir. Elle a été créée en 1835, elle s'appelait à cette époque là, le quai du Dauphin, qui était en bordure de la gare d'eau de Perrache. Sous le Second Empire, elle est devenue le Chemin du Mulet car elle longeait le canal qui mène de la Saône à cette gare. Ce nom a perduré malgré la disparition du canal sur les rues voisines, un peu plus au Nord, appelée jusqu'alors la rue de la Gare et cela, jusqu'en 1961, date très précise.

A cette date, on lui donne le nom de Paul Montrochet, avocat né en 1882 et mort en 1952 et qui fut Conseiller municipal de 1925 à sa mort. Voilà pour la rue Paul Montrochet.

En ce qui concerne la rue Smith, je regrette que mes remarques faites lors de la Commission de décembre 2010 n'aient pas été

prises en compte. Effectivement, la délibération initiale qui remonte au 16 juillet 1830, faisait référence à un ingénieur mécanicien, comme l'a dit M. Touraine, qui prêta son savoir à la mise en place d'une fonderie de canons pour défendre la ville lors du siège de 1793 et qui fut ensuite exécuté le 14 octobre 1793.

A l'instar de ce qui se pratique pour toutes les autres plaques de rues, il me semble utile que son prénom Joseph figure sur cette plaque. Aussi, je vous propose un amendement afin de renommer complètement la rue Smith actuelle et son prolongement en rue Joseph Smith. Je souhaiterais que la rue porte ce nom, tout simplement. L'histoire est l'histoire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je pense que les Lyonnais apprécieront le détail dans la réflexion du Groupe Ensemble Pour Lyon. Si effectivement, c'est le seul détail qui doit vous opposer à la Municipalité, nous engloberons tous les Smith qui retrouveront leurs petits.

Je mets aux voix l'amendement présenté par Mme d'Anglejan.

Evidemment fondamental pour l'avenir de Lyon ! Qui est pour la délibération qui vise à rassembler tous les Smith ? Vous savez, nous entre les tribus gauloises, nous sommes pour le rassemblement. C'est comme cela que finalement, la ville se développe, lorsque l'on sait rassembler toutes les tribus. Je pense que certains sur ces bancs le savent très bien.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

(L'amendement est rejeté.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)